



Province de Québec
MRC du Drummond
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

Avis aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC

« Entrée en vigueur du règlement No 875-26 »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham :

Que le règlement No 875-26 intitulé « Règlement omnibus et de concordance modifiant le règlement de zonage no 620-19 » a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 6 juillet 2026.

Que l'objet de ce règlement porte sur les dispositions relatives à l'affichage, sur les usages spécifiquement autorisés dans la zone I-2, sur les nombres de logements autorisés dans plusieurs secteurs de la municipalité (chemin Yamaska, rue Notre-Dame, rue Michaud, rue Beauchesne, rue Beaulieu) ainsi que les dispositions relatives aux constructions résidentielles en zone agricole et aux carrières/ sablières.

Que le règlement a reçu le certificat de conformité de la Municipalité régionale de Drummond en date du 31 août 2026, date à laquelle ledit règlement entre en vigueur et a force de loi.

Que toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 4^e jour du mois de septembre 2026.

Julie Galarneau, Adm. A.
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant, en vertu du règlement no. 574-17, une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 4^e jour du mois de septembre 2026 entre 8 h et 13 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de septembre 2026.



Julie Galarneau, Adm. A.
Directrice générale et greffière-trésorière